

100% dématérialisation depuis le 1^{er} octobre 2018

Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la dématérialisation s'applique à toutes les procédures d'achats au-dessus de 25.000 € HT **et toute offre papier sera irrecevable.**

Les marchés vous seront plus accessibles dès lors que :

- Vous serez mieux informé grâce à la recherche ciblée ou la mise en place de veille sur de nouvelles opportunités,
- Vous augmentez vos chances de succès en pouvant répondre plus facilement à un plus grand nombre de consultations en réutilisant des documents électroniques.

LES PRINCIPALES EVOLUTIONS SONT LES SUIVANTES :

- **Des profils d'acheteur obligatoires :**

Un profil d'acheteur est une plateforme dématérialisée d'achats. Elle vous permet de :

- consulter les documents de la consultation,
- transmettre par voie électronique votre/vos offre(s),
- recevoir les informations et décisions des acheteurs (réponses aux questions, lettre de rejet, notification d'attribution...) via la messagerie sécurisée.

Cette plateforme garantit également la sécurité et l'intégrité des échanges.

N'attendez pas le dernier moment pour déposer une offre dématérialisée.

Comment déposer une offre ?

Créez un compte utilisateur sur le profil d'acheteur associé au marché choisi via la plateforme : marchéOnline.

- **Des données essentielles accessibles à tous**

Les acheteurs doivent publier des données essentielles sur les profils d'acheteur. Ces données portent pour chaque marché sur l'acheteur, le marché et le titulaire sélectionné (exemple : numéro de SIRET de l'acheteur, nature et objet du marché, montant, nom du titulaire ...) L'objectif est de rendre la commande publique plus transparente, vous permettre de réaliser des actions de pilotage et des recherches d'informations sur les marchés passés.

Pour cela, rendez-vous sur notre profil d'acheteur et visualisez/téléchargez les données essentielles qui vous intéressent.

<https://www.marchesonline.com/appels-offres/en-cours>

Le service marché du Logis Familial et de la Sagim reste à votre disposition pour vous permettre d'apprivoiser cette nouvelle étape dans la dématérialisation.

Nos organismes souhaitent que toute entreprise, groupement, artisan ou PME puisse continuer à répondre aux consultations qu'il entreprendra.

Stéphane Aulert

Directeur Général

